



Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Conseillers en exercice</u>	43
Présents	34
Représentés	7
Absent	2

Conseil Municipal

Séance du 19 novembre 2025

<u>Votes</u>	
Pour	41
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Le mercredi 19 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 13 novembre 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Thierry BALIAS, Stéphane BANCE, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRRANE, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Ali ID ELOUALI, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

Étaient représenté·e·s :

M. Hassan AOUMMIS pouvoir à Catherine DESPRÈS
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE
Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Yacin CHALBI
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Sabrina FONTAINE
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Sébastien HUTIN pouvoir à Martine FOURNIAUD

Étaient absent.e.s :

Malika BENKAHLA, Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

OBJET

**Dérogation au principe de repos dominical à Choisy-le-Roi
Calendrier des ouvertures autorisées pour l'année 2026**

Dérogation au principe de repos dominical à Choisy-le-Roi Calendrier des ouvertures autorisées pour l'année 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approver...

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Moustapha THIAM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 3132-3 du Code du Travail posant le principe de la réglementation relative au repos dominical des salariés,

Vu la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques n° 2015-990 du 6 août 2015, dite Loi Macron, et son décret d'application n°2015-1173 du 23 septembre 2015,

Considérant, que cette loi est à la fois une règle protectrice des conditions de travail et de vie des salariés et une condition du maintien de l'égalité des conditions de la concurrence entre Établissements d'une même profession,

Considérant l'intérêt des commerçants à vendre leurs produits le dimanche, et notamment en période de soldes ou de fêtes.

Vu l'avis de la commission Finances-Commerce-Marchés-Développement économique-emploi-Insertion du jeudi 6 Novembre 2025,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Émet un avis favorable à l'ouverture de commerces de détail 12 dimanches par an sur la commune de Choisy le roi pour l'année 2026, qui se décline de la manière suivante :

- Dimanche 11 janvier 2026
- Dimanche 18 janvier 2026
- Dimanche 25 janvier 2026
- Dimanche 28 Juin 2026
- Dimanche 5 Juillet 2026
- Dimanche 12 juillet 2026
- Dimanche 19 juillet 2026
- Dimanche 30 août 2026
- Dimanche 6 décembre 2026
- Dimanche 13 décembre 2026
- Dimanche 20 décembre 2026
- Dimanche 27 décembre 2026

ARTICLE 2 : Prend acte qu'un arrêté du Maire précisera la liste des dimanches concernés pour l'année 2026 en dérogation au principe du repos dominical après réception de l'avis de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 19 novembre 2025

Pour extraire : 20251126-DEL-25-109-DE
Tonino PANIZZETTI
Maire

